

Synergie Commune-CPAS
Mise en réseau des bâtiments communaux et du CPAS via fibres optiques
Cas de la Commune de Bassenge

Type de synergie : Infrastructures communes

Domaine de synergie: Nouvelles technologies/Informatique

Description de la synergie

Intégration de l'ensemble des bâtiments de l'Administration communale et du CPAS dans un seul et même réseau informatique en recourant aux fibres optiques.

Contexte

Volonté de développer des synergies entre Commune et CPAS au niveau informatique.

Situation antérieure

Auparavant, la Commune et le CPAS disposaient chacun de leur propre réseau informatique et fonctionnaient en pure autonomie.

Objectifs

- Améliorer la gestion informatique des deux entités, aussi bien du point de vue des données électroniques que du point de vue du "Hardware";
- Mutualiser les achats informatiques entre le CPAS et la Commune et ainsi engendrer une économie non négligeable;
- Centraliser les serveurs (meilleure gestion du stockage, de la maintenance matérielle et mise en place de droit d'accès spécifiques à chaque groupe de travailleurs déterminé);
- Mettre les connaissances acquises par les personnes du service informatique de la Commune à disposition du CPAS.

Financement/Moyens

Tant les bâtiments occupés par l'Administration communale que par celle du CPAS appartiennent à la Commune. La Commune passe et attribue donc seule le marché relatif à

la mise en réseau.

Bilan et perspectives

Dans le cas de la commune de Bassenge, le réseau commun permettra, à terme, de mettre en place un nouveau système de téléphonie sous IP. Il s'agira de la mise en réseau pour effectuer un déplacement des centrales téléphoniques de type traditionnel vers une communication numérique qui transiterait via le protocole utilisé par le réseau.

Ce mouvement permettra d'unir les différents services du CPAS et de la Commune sur une même plage de numéros et engendrera un allègement des coûts via suppression des différents abonnements téléphoniques supportés pour l'instant.

Mise en œuvre

Etapas

- Mise en réseau physique de la Commune et du CPAS via fibres optiques:
 - Consultation de diverses sociétés en vue de prendre connaissance des solutions existantes pour réaliser la mise en réseau des bâtiments;
 - Décision de recourir à la fibre optique;
 - Réalisation, avec l'aide de l'Agence wallonne des Télécommunications (AWT), d'un audit du parc informatique et du réseau de la Commune et du CPAS;
 - Rédaction d'un cahier spécial des charges ayant pour objet la mise à disposition de liaisons très haut débit de type Ethernet entre différents sites de la Commune de Bassenge, en étroite collaboration avec l'AWT pour la partie technique;
 - Arrêt définitif des conditions du marché et lancement de la procédure de passation par le Conseil communal;
 - Attribution du marché par le Collège communal;
 - Pose de la fibre en aérien et installation des différents matériaux pour rendre le réseau effectif.

- Gestion et administration du réseau (actuellement en cours):
 - Rédaction d'une Charte informatique;
 - Mise en place de politiques de sécurité;
 - Constitution de groupes afin de paramétrer les différents profils en adéquation avec leurs tâches;
 - Mise en place de la structure réseau et de ses règles (probablement avec l'aide de consultants externes);
 - Mise sur pied d'une stratégie de gestion documentaire électronique en vue de permettre une meilleure indexation des documents et ainsi faciliter la recherche et l'organisation des archives.

Conseils

- Accompagner l'utilisateur à une utilisation optimale du réseau;
- Informer l'utilisateur sur les avantages et bénéfices qu'il peut retirer du réseau dans le cadre de ses fonctions;
- Renseigner l'utilisateur sur les grands principes du savoir-vivre informatique, notamment via l'adoption d'une Charte graphique.

Difficultés

- Les règles dites informatiques ne suffisent pas pour la réussite d'un tel projet. Le facteur humain est essentiel
- Le respect dû à la vie privée des allocataires sociaux et à la confidentialité de leurs rapports avec le CPAS impose qu'une attention particulière y soit prêtée (via l'implémentation de solutions purement pratiques et techniques).

Rappel

L'échange de données à caractère personnel est strictement réglementé et suppose le respect de procédures très contraignantes auprès de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale ainsi que de la Commission de la protection de la vie privée.

Lire +

Dès lors, dans le cadre de la mise en place de cette synergie, il convient d'être particulièrement attentif au respect de ce prescrit légal en mettant en place les procédés techniques adéquats.

Ainsi, les communes et les CPAS qui souhaitent travailler sur un même réseau doivent désigner un officier de sécurité qui mettra sur pied un protocole pour sécuriser les données. Celui-ci devra prévoir l'attribution, la gestion et le retrait des accès. L'officier de sécurité sera en charge des relations avec la Banque Carrefour de la Sécurité sociale et la Commission de la protection de la vie privée auxquelles il communiquera le protocole.

En savoir plus

Commune de Bassenge

Rue Royale, 4
4690 BASSENGE
Tél. 04/286.15.51
Fax. 04/286.18.64

administration.municipale@bassenge.be

Agence wallonne des Télécommunications (AWT)

Mariana Cocirdan

Expert en systèmes d'information et de communication

Tél. 081/77.80.83

GSM. 0478/22.66.60

www.awt.be